

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 353

Règlement modifiant le règlement concernant les chiens

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 297 intitulé « Règlement concernant les chiens »;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Jocelyn Verrier lors de la séance régulière tenue le 3 juin 2013;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le règlement numéro 297 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant à l'**ARTICLE 6** :
  - c) attaque, mord ou tente d'attaquer ou de mordre un animal ou un être humain

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le 8 juillet 2013, par la résolution numéro (13-07- 137)

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

Avis de motion a été donné le 3 juin 2013

Adopté le 8 juillet 2013

Publié le 9 juillet 2013